

PB.CTR

DJ 19 OCTOBRE 1983

MODIFICATIF DOMERGUE

PARDEVAMT Maître René RESILLIOT-----suscigné
membre de la Société René RESILLIOT et Jacques Bernard FRIEH
titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à LYON 6e,
5 cours Franklin Roosevelt.

A COMPARU :

Mademoiselle Josiana Jeanne Pierrette DOMERGUE
Greffière au Tribunal de Commerce de LYON dénommée VILLEURBANNE
(Rhône) 13 rue Richelieu.

Née à VILLEURBANNE le 27 Mars 1939
Célibataire.

LAQUELLE a exposé ce qui suit :

E X P O S É
=====

Mademoiselle DOMERGUE comprante, est propriétaire
des lots ci-après désignés, dans l'ensemble immobilier dénommé
"Le Richelieu" sis à VILLEURBANNE (Rhône) 52 cours Tolstoï et
13 rue Richelieu, cadastré section H n° 811 pour 88 a 04
L'ensemble immobilier comprenant trois bâtiments
d'habitation dénommés "B", "C1" et "C2" bâtiment souterrain à
usage de garages, parking, terrain de jeux et espaces verts.
Désignation des lots cont Mademoiselle DOMERGUE
est propriétaire dans l'ensemble immobilier sus-désigné.

LE LOT N° 7 : soit un appartement portant le n° 5
au 4e étage, côté Ouest, composé de quatre pièces plus cuisine,
salle de bains, W.C., salle de balcon, d'une superficie de 70,56 m2.
- et la copropriété des 1 432/100 000e des parties
communes de l'immeuble.

LE LOT N° 14 soit un appartement portant le n° 2
au 4e étage, côté Est, composé de 3 pièces, cuisine, salle de
bains, W.C., halla, balcon, d'une surface de 56,52 m2.
- et la copropriété des 1 223/100 000e des parties
communes de l'immeuble.

REGLEMENT DE COPROPRRIETE

Sur ce acte reçu par Me BRUN notaire à LYON
le 26 Mars 1968, il a été établi le règlement masse de la parcelle
de terrain dont dépend le lot n° 14 sur lequel est édifié l'en-
semble immobilier sus-désigné - Première Tranche".

Ce règlement de copropriété a été publiés au deuxième
bureau des hypothèques de LYON le 5 AVRIL 1968 volume 5380 n° 3344

•
A
B

ORIGINE DE PROPRIETE

I - LOT N° 7

Mademoiselle DOMERGUE est propriétaire du LOT n° 7 pour l'avoir acquis avec les lots n°s 109 et 219, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 11 MAI 1982 publié au troisième bureau des hypothèques de LYON le 24 MAI 1982, volume 5425 n° 20.

II - LE LOT N° 14

Mademoiselle DOMERGUE est propriétaire du LOT N° 14 pour l'avoir acquis avec les lots n°s 111 (cave n° 11) et 220 (parking n° 67) aux termes d'un acte reçu par Me KAUFLING notaire à SAINT PRIEST et Me PALTHEY notaire associé à MEYZIEU, le 23 JANVIER 1975 publié au troisième bureau des hypothèques de LYON le 27 FEVERIER 1976, volume 2696 n° 1387.

MODIFICATION DE LA CONSISTANCE DES LOTS N°s 7 et 14 :

Pour les raisons de convenance personnelle, Mademoiselle DOMERGUE a décidé de modifier la consistance des lots n°s 7 et 14, en détachant trois pièces de lot n° 7 pour les réunir au lot 14.

Les trois pièces objet de cette modification se trouvent au Sud et donnent sur le balcon.

Par suite, il est établi ainsi qu'il suit le modificatif à l'état descriptif de l'immeuble.

MODIFICATIF AU DESCRIPTIF

Les LOTS N°s 7 et 14 dont la désignation est établie dans l'exposé qui précède sont supprimés et remplacés par deux nouveaux lots n°s 330 et 331, dont la désignation suit :

LOT N° 330 : un appartement portant le n° 5 situé au 4e étage, côté Ouest, comprenant une pièce, cuisine, salle de bains, W.C., hall d'une superficie de 32,40 m2 environ.
- les 658/100 000e des parties communes de l'immeuble.

Ledit lot provenant de partie de l'ex lot 7.

LOT N° 331 : un appartement portant le n° 12 situé au 4e étage côté Est comprenant six pièces, cuisine, salle de bains, W.C., hall, balcon d'une surface de 94,68 m2 environ.

- les 1 997/100 000e des parties communes de l'immeuble.

Ledit lot formé par la réunion de l'ex lot 14 et de trois pièces provenant de l'ex lot 7.

10

10

Les modifications qui précèdent sont résumées dans le tableau ci-après :

N° de LOTS	Bâtiment	Etage	Coté	Nature du lot	Quote part co-pte	Observations
7	B	4e	Ouest	Appart. 4 pièces	1432/ 100 000	supprimé
14	B	4e	Est	appart. 3 pièces	1223/ 100 000	supprimé
330	B	4e	Ouest	Appart. 1 pièce	658/ 100 000	partie du LOT 7 supprimé
331	B	4e	Est	appart. 6 pièces	1957/ 100 000	Ancien lot 14 auquel a été rattaché partie du lot 7

un plan des deux nouveaux lots résultant de la modification qui précède.

APPROBATION

La modification qui précède a été approuvée par l'assemblée des copropriétaires tenue le 25 JANVIER 1983. Une expédition du présent acte sera adressée au Syndic de l'immeuble, la Société U.F.F.I. dont le siège est à LYON 2e, rue de la Bourse n°s 8 et 10.

PUBLICITE FINANCIERE

Conformément au décret du 4 JANVIER 1955 le présent acte est publié au 3e bureau des hypothèques de LYON.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont supportés par Mademoiselle DOMERGUE.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de présentes, il est fait élection de domicile en l'étude de la Société René RESILLIOT et Jacques Bernard FRIEH titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à LYON 6e, 5 cours Franklin Roosevelt.

ONT SIGNED SUR QUATRE PAGES



FAIT ET PASSE A LYON 6e, 5 cours Franklin
Roosevelt en l'étude de la Société René RESILLOT et Jacques
Bernard FRIEH titulaire d'un Office Notarial.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS
Et le dix neuf octobre

Lecture faite, la comparante a signé avec le
notaire.
Suivent les signatures

Michel KAUFELING
NOTAIRE
ST-PIERRE-DE-VALENTIGNEY



15 JAN 1975 VIENNE A.J.

Droits : 6612,00
Salaires : 112,40
Total 6724,40

PUBLIÉ ET ENREGISTRÉ au 3^e Bureau des
Hypothèques de LYON, le 27 JAN 1975

REGISTRE N° 2737 Vol. 2696 n° 1387

REÇU SIX mille sept cent vingt quatre Francs le Octme
LE CONSERVATEUR

Maitre Michel KAUFELING, Notaire à SAINT
PIERRE (Rhône), et Maitre Jean PALTHEY, Notaire
Associé de la Société Titulaire d'un Cabinet No-
tarial n° Gérard MARREY et Jean PALTHEY Notaires
Associés, à LEYZIEUX (Rhône), soussignés, ont re-
çu le présent acte authentique à la requête des per-
sonnes ci-après identifiées :

IDENTIFICATION DES PARTIES

Les personnes parties au présent acte sont
1°) Monsieur Martial Lucien COUETIGNOUX,
Ingénieur, et Madame Jeanine Blanche Marie COL-
BIER, Chef Acheteur, son épouse, demeurant ense-
mble à LYON (troisième arrondissement), 78, route
de la Part Dieu .

Nés savoir : le mari à LYON (Rhône)
le dix juillet mil neuf cent vingt deux ans,
et l'épouse à FORTON (Isère), le sept
juillet mil neuf cent trente cinq.

Mariés tous deux en premières noces
sous le régime de la communauté légale de
biens, à défaut de contrat de mariage préa-
lable à leur union célébrée à la Mairie de
ROYBON (Isère), le dix neuf Septembre mil
neuf cent cinquante trois, sans avoir ap-
porté de modification à leur régime mari-
monial depuis la mise en application de
la loi n°65-570 du 13 juillet 1965 portant
réforme des régimes matrimoniaux.

Ils ont deux de nationalité Française.

ENSEMBLE D'UNE PART

2°) Et Mademoiselle Josiane Jeanne DOMERGUE
-te DOMERGUE, Secrétaire, demeurant à VILLEURBAN-
NE (Rhône), 37, rue Viret, Célibataire.
Née à VILLEURBANNE (Rhône), le vingt
sept mars mil neuf cent trente neuf.

DIAUFRE PART

DEMONSTRATION - PRESENCE ET REPRESENTATION
Monsieur et Madame COUETIGNOUX, agissant
solidairement entre eux seront ci-après dénommés
sous le vocable "LE VENDEUR".
Mademoiselle DOMERGUE sera ci-après dénommé
sous le vocable "L'ACHETEUR".
Monsieur et Madame COUETIGNOUX et Mademoiselle
DOMERGUE sont ici présents :



220041

Michel KAUFELING
NOTAIRE
St-FRIEST (Isère)

15 JAN 1975 - VIENNE A.S.

" et conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret n°63-1
" 324 du 24 Décembre 1963, j'ai l'honneur de vous faire connaître
" que cette autorisation m'a été accordée et que le bénéfice de la
" prime et du prêt pourra être maintenu à l'acquéreur si celui-ci
" remplit les conditions de ressources et d'occupations exigées.
" Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments dis-
" tingués.

" Signé : Illisible "

Laquelle lettre demeurera annexée à la minute des présentes
au pouvoir de Maître KAUFELING, l'un des Notaires soussignés après
mention.

VIII.- TRANSFERT DES PRIMES A LA CONSTRUCTION AU PROFIT DE

L'ACQUEREUR :

Les primes à la construction afférentes à l'appartement fai-
sant l'objet des présentes, convertibles en bonification d'inté-
rêt et résultant de la décision sus-relatée du vingt et un mars mil
neuf cent soixante huit ont été transférées au profit de Mademoiselle
le DOMERGUE, acquéreur aux présentes, en vertu d'une décision
de transfert de primes délivrée par Monsieur le Directeur Régions-
mental de l'Équipement, Ministère de l'Équipement et du Logement,
le vingt neuf décembre mil neuf cent soixante quinze sous le numéro
P.75/1240.

CECI EXPOSE, il est passé à la vente faisant l'objet des pré-
sentes.

Monsieur et Madame COUIGNOLY, propriétaires des biens sus-
cité par ces présentes vendus en s'obligeant conjointement et solli-
dairement entre eux à toutes les garanties ordinaires et de droit
en pareille matière,

A Mademoiselle DOMERGUE d'autre part, acquéreur qui accepte,
Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

DESIGNATION

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant
de l'ensemble immobilier en co-propriété sis à VILLEURBANNE (Rhône)
32, cours Foisstol décrit dans l'exposé qui précède et édifié
sur une parcelle de terrain d'une superficie de un hectare onze
centièmes, cadastré sous le numéro 279 de la section H pour pareil
-la commune.

Les parties divisées et indivises présentement venant en ren-

DANS LE BATIMENT B

1°) UN APPARTEMENT n° 101, comprenant au rez-de-chaussée un
côté Est, composé de trois pièces : cuisine, salle de bains avec closet
hall, balcon d'une surface de cinquante six mètres carrés cinquante
deux décimètres carrés

Et la co-propriété des mille deux cent vingt trois cent mil-
lièmes des parties communes de l'immeuble.



220032

Michel KAERDEL INC
NOTAIRE
St-PIERRE-JURASSIEN

15 JAN 1975 VIENNE A.O.

Le tout formant le lot numéro QUATORZE du règlement de copropriété sus-relaté.

2°) UNE CAVÉ au sous-sol portant le numéro onze
Et la copropriété d'un cent millièmes des parties communes de l'immeuble.

Le tout formant le lot numéro CENT CINQ dudit règlement.
3°) UN PARKING portant le numéro SOIXANTE SEPT

Et la copropriété des trois/cent millièmes des parties communes de l'immeuble.

Le tout formant le lot numéro DEUX CENT VINGT dudit règlement. Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers s'établissent se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances adjonctions et dépendances, sans aucune exception ni réserve. L'acquéreur déclare les bien connaître au surplus pour les avoir vus et visités.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

I.- Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés dépendent de la communauté légale de biens existant entre Monsieur et Madame COURTENOUX, vendeurs, par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite en date future d'achèvement de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE NICOLLIEU PREMIÈRE ÉTAPE dont le Siège est à LYON 41, rue Président Edouard Herriot aux termes d'un acte notarié par la même ÉTAPE, Notaire sus-nommé les vingt-neuf novembre au vingt et un novembre 1969 cent soixante huit.

Cette acquisition a eu lieu au moyen du prix prévisionnel de la fonction du dernier indice pondéré départemental connu (juin mille neuf cent soixante huit) qui était de vingt trois points cinquante cinq, de QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS SOIXANTE EN UN CENTIÈME.

Il a été stipulé que le prix définitif serait déterminé lors de la publication de l'indice afférent au mois de novembre mille neuf cent soixante huit.

Cette vente a eu lieu au titre de la communauté conjuguale que la Société Venderesse ait vendu avant le trente et un décembre mille neuf cent soixante huit des locaux dépendant des bâtiments "D", "H01" et "H02" pour un prix total de DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE QUATRE CENTS FRANCS.

Elle a été faite en outre sous la condition résolutoire pour le cas où le prêt spécial à la construction dont il a été parlé ci-dessus ne pourrait, pour un fait non imputable à l'acquéreur être transféré à celui-ci.

- Audit acte, le représentant de la Société Venderesse a déclaré
- que ladite Société avait été régulièrement constituée;
 - qu'elle était de rationalité Française.
 - qu'elle n'était pas et n'avait jamais été en état de faillite règlement judiciaire ou cessation de paiement,
 - qu'elle n'était pas susceptible de faire l'objet de poursuites



220013

Michel KAUFLING
NOTAIRE
St-PRIEST (Rhône)

15 JAN 1975 VIENNE A.O.

Que la présente vente intervenant plus de cinq ans après l'achèvement d'icelle et droits immobiliers se trouve soumise au régime des droits d'enregistrement.

Que leur domicile réel est bien celui indiqué en tête des présentes et qu'ils dépendent des Contributions Directes de LYON à LYON (3ème), 1, rue Saint Victorien - 3ème Inspection Centrale.

En ce qui concerne l'acquéreur :

Que conformément aux dispositions de l'Article 54 de la Loi n°63-254 du 15 Mars 1963, il déclare destiner les biens et droits immobiliers présentement acquis par lui à usage d'habitation et s'engager à les maintenir à cet usage pendant un délai minimum de trois mois à compter de ce jour.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile savoir :

- Les Vendeurs : en l'Etude de Maître PALTHEY, l'un des Notaires soussignés, sise à REYZIEU (Rhône), 9, rue de la République.
- L'Acquéreur : en l'Etude de Maître KAUFLING, autre Notaire soussigné, sise à SAINT PRIEST (Rhône), 12, boulevard François Raymond.

AFFIRMATIONS DE SINCERITE

Ayant de clôturer, Maître KAUFLING, l'un des Notaires soussignés a informé les parties qui le reconnaissent des sanctions légales applicables aux infractions et dissimulations de prix et aux fausses affirmations de sincérité.

Les parties ont affirmé expressément sous les peines édictées par l'Article 1857 du Code Général de Procédure et le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

UN ACTE en double minute rédigé sur

deux neuf pages.

L'une pour Maître KAUFLING, l'un des Notaires soussignés chargé des formalités.

L'autre pour Maître PALTHEY, autre Notaire soussigné.

Fait et passé à SAINT PRIEST (Rhône)

En l'Etude de Maître KAUFLING, l'un des Notaires soussignés

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEIZE

Le vingt neuf Janvier

Et après lecture faite, les parties ont signé avec les Notaires Suivent les signatures : Mr. COUILLON - Mme COUILLON - Mlle DOMERGUE et Maîtres PALTHEY et KAUFLING ces deux derniers Notaires.

POLA EXECUTION

délivrée par le Notaire soussigné et certifiée par lui conforme à l'original.

répétition collation-
née sur dix huit pages
sans renvoi ni motif nul.



- dix huitième et dernière page -

Stève Heillin et Jacques Commaille Heillin

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
SUCCESEUR DE M^r JEAN RÉSILLOT

5, COURS FRANKLIN-ROOSEVELT

69006 LYON

TÉL. (71) 389 24 42

C.C.P. LYON 59-78 W

MÉTRES 5000

LYON, LE 11 Mai 1982

MA RÉFÉRENCE PB/YM

VOTRE RÉFÉRENCE

- ATTESTATION -

Je soussigné, Me Jacques-Bernard FRIEH, Notaire associé à LYON,
CERTIFIE ET ATTESTE qu'aux termes d'un acte reçu par moi le 11
Mai 1982,

Mademoiselle Josiane Jeanne Pierrette DOMERGUE, Greffière au
Tribunal de Commerce de Lyon, demeurant à VILLERBANNE (Rhône), 13 rue
Richelieu,

à ACQUIS de Monsieur JEAN-LUC COMMAILLE, demeurant à VILLERBANNE,
13 rue Richelieu,

Par l'intermédiaire immobilier situé à VILLERBANNE (Rhône), 100 rue
Mastoi, savoir :

Dans le bâtiment "3" -

LE LOT N° 7, soit un appartement portant le n° 5 au même étage

LE LOT N° 109, soit une cave portant le n° 9 au sous-sol

LE LOT N° 219, soit un parking portant le n° 56

Et dans l'immeuble immobilier situé à VILLERBANNE (Rhône),
11 rue Richelieu,

Dans le bâtiment souterrain -
LE LOT N° 359 soit un garage portant le n° 10 au plan des Garages.



Fait à LYON, en mon Etude
Le 11 Mai 1982.

René RÉSILLOT

Jacques Bernard FRIEH

Notaires Associés

5, Cours Franklin Roosevelt

69006 LYON

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:49:45

Propr./Résid . . . 1 0556 LE RICHELIEU-CARDINAL (PRINCIPAL) Travail N° 347141 COUVERNEUR OPADEV0029
 Immeuble . . . 00 A la date du

Compte/Rang . . 00730 001 RAY

N°lot	Entrée	Sortie	Type	Bat	Esc	Eca	Pta	Pièces	Surf
00111	01/07/2002		CAVE N°11	B	1	S/S			
00220	01/07/2002		PARKING N°67						
00359	01/07/2002		GARAGE N°57						
00362	01/07/2002		APPART.	B			4		94

F3=Fin de travail F5=Lots Vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant Fin du défillement

F8=Date du jour/Toutes dates F11=Titilièmes F12=Etan précédent

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:43:50

Travail N° 347141 OCCUPEUR QPADEV0029
(GARAGES) A la date du

Propri./Résid . 1 0557

LE RICHELIEU

Inmeuble . . . 00

Compte/Rang . . 00245 001 RAY

N°lot Entrée

00359 01/07/2002

Type

GARAGE N°57

Bat Esc Eta pte Pièces Surf

T2 -1

Fin du defilement

F3=Fin de travail F5=Lots Vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant

F8=Date du jour/Toutes dates F11=Tantièmes F12=Extran précédent

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:49:56
Travail N° 347141 COQUEMENERE OPADEV0029

Progr./Résid . 1 0558 LE RICHELIEU (PARKINGS)
Immeuble 00 A la date du

Compte/Rang . . 00420 001 RAY

N° Lot	Entrée	Sortie	Type	Bat	Esc	Eta	Pte	Plèces	Surf
00220	01/07/2002		PARKING N°67	TI				RDC	

F3=Fin de travail F5=Lots Vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant Fin du défillement
F8=Date du jour/Toutes dates F11=Trantièmes F12=Baran précédent

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:50:01

Travail N° 347141 OCCURENEUR QPADEV0029
A la date du

Propr./Résid .	1 0559	LE RICHELIEU (SECONDAIRE)							
Immeuble . . .	00								
Compte/Rang . .	00730 001 RAY								
N°lot	Entrée	Sortie	Type	Bat	Esc	Eta	Pte	Pièces	Surf
00111	01/07/2002		CAVE N°11						
00362	01/07/2002		APPART						

F3=Fin de travail F5=lots vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant
F8=Date du jour/Toutes dates F11=Tantièmes F12=Suran précédent
Fin du defilement

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:49:21

Travail N° 347141 OQUEMENEUR QPADEV0029
A La date du

Propri./Résid . . .	1 0558	LE RICHELIEU (PARKINGS)							
Immeuble	00								
Compte/Rang . . .	00045 001	CASARIN PIERRE							
N°lot	Entrée	Sortie	Type	Bat	Esc	Sta	Pte	Pièces	Surf
- 00291	01/07/2002	PARKING N°47	T2						RDC

Fin du défillement
F3=Fin de travail F5=Lots Vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant
F8=Date du jour/Toutes dates F11=Tantièmes F12=Écran précédent

Visualisation du descriptif des lots

Le 20/02/06 à 14:49:28

Propri./Résid . . . 1 0559 LE RICHETIER (SECONDAIRE) Travail N° 347141 CŒUVREUR OPADREV0029
A la date du

Immeuble 00

Compte/Rang. . . 00500 001 CASARIN PIERRE

<u>N° Lot</u>	<u>Entrée</u>	<u>Sortie</u>	<u>Type</u>	<u>Bat</u>	<u>Esc</u>	<u>Etra</u>	<u>Pte</u>	<u>Plèces</u>	<u>Surf</u>
00058	01/07/2002		APPART N°56						
00173	01/07/2002		CAVE N°46						

F3=Fin de travail F5=Lots Vacants F9=Cpte précédent F10=Cpte suivant Fin du défillement

F8=Date du jour/Toutes dates F11=Tantièmes F12=Icran précédent

